

For Public Release

NON CLASSIFIÉ**MESSAGES CLÉS SUR LES RELATIONS CANADA-CHINE (DOSSIERS CHAUDS)****1. L'évolution de l'approche du Canada à l'égard de la Chine**

- La priorité absolue du Canada consiste à sauvegarder et à protéger l'ordre international fondé sur des règles, à travailler avec ses partenaires internationaux pour défendre les libertés et les droits fondamentaux de la personne, ainsi que les principes directeurs sur lesquels se fondent ses relations politiques internationales.
- L'approche évolutive du Canada envers la Chine tient compte de la complexité de nos relations et repose sur quatre piliers : contester la violation des règles et des normes par le gouvernement chinois ; concurrencer le modèle autoritaire, coopérer sur les enjeux mondiaux et les intérêts communs, et co-exister avec le pays le plus peuplé du monde.
- On continuera à défendre nos intérêts vis-à-vis de la Chine en respectant les règles internationales et l'obtention de résultats pour les Canadiens.
- Le gouvernement canadien continuera à défendre avec fermeté et constance les valeurs et les intérêts du Canada.

2. La stratégie évolutive du Canada dans l'Indo-Pacifique

- L'Indo-Pacifique est une région qui revêt une importance stratégique et économique croissante pour le Canada. Les décisions clés qui ont une incidence sur la prospérité du Canada et sur sa place dans le monde à l'avenir seront de plus en plus prises dans la région indo-pacifique ou en référence à celle-ci.
- Comme l'indiquent le discours du Trône et plusieurs lettres de mandat (Affaires étrangères ; Petite Entreprise, Promotion des exportations et Commerce international ; Développement international ; Défense), le gouvernement œuvre à l'élaboration d'une nouvelle approche intégrée et pangouvernementale envers l'Indo-Pacifique.
- Notre objectif consiste à élargir la présence du Canada dans la région et à approfondir ses partenariats en matière de diplomatie, de sécurité, d'économie et de développement durable, le tout à l'appui d'une région indo-pacifique libre, ouverte et inclusive.
- Le gouvernement a consulté ses homologues provinciaux et territoriaux dans le cadre de son processus de planification indo-pacifique. Nous nous félicitons de la présence accrue des provinces canadiennes dans cette région d'importance cruciale. Nous notons en particulier la création de la Stratégie territoriale pour l'Indo-Pacifique du Québec en décembre 2021.
- Nous sommes déterminés à harmoniser les efforts déployés par nos ordres de gouvernement, notamment dans des domaines tels que la promotion du commerce, la science, la technologie, l'innovation et les relations interpersonnelles, afin d'adopter une approche pancanadienne envers cette région.
- Quant à la manière dont tout cela se rapporte à la Chine, notre intention est d'inscrire notre politique évolutive envers la Chine dans notre cadre stratégique pour l'Indo-Pacifique. Les deux seront pleinement intégrés et se renforceront mutuellement.

3. La politique du Canada envers la Chine après la libération de Michael Kovrig et Michael Spavor

- Le Canada continue de prendre le temps de réfléchir et d'évaluer la sincérité de la Chine dans la résolution des questions connexes en suspens.
- Le Canada adopte une approche progressive dans ses relations avec la Chine, veillant à maintenir des canaux de communication entre les ministères d'exécution des deux pays.
- Nous sommes ouverts au dialogue sur des domaines spécifiques tels que les changements climatiques et l'environnement.

4. Affaires consulaires

- Nous continuons à demander la clémence pour tous les Canadiens condamnés à mort en Chine.

AU BESOIN SEULEMENT Affaires consulaires : Huseyincan Celil

[APG]

For Public Release

NON CLASSIFIÉ

- Le Canada reste profondément préoccupé par la détention de M. Huseyincan Celil ; son dossier demeure une priorité pour le gouvernement du Canada.
- Des représentants canadiens sont en contact régulier avec la famille de M. Celil, tout en continuant de fournir de l'aide consulaire.
- Pour des raisons de confidentialité, aucun renseignement supplémentaire ne peut être divulgué.

5. Violations des droits de la personne des Ouïghours au Xinjiang

- Le 8 décembre 2021, exprimant l'extrême préoccupation du Canada face aux violations répétées des droits de la personne par le gouvernement chinois, le premier ministre Trudeau a annoncé que le Canada n'enverrait aucune représentation diplomatique aux Jeux olympiques et paralympiques de Beijing en février 2022.
- La situation des droits de la personne au Xinjiang, qui touche les Ouïghours et d'autres minorités ethniques, préoccupe grandement le Canada et les Canadiens.
- À plusieurs reprises, le Canada a fait part de ses préoccupations à ce sujet aux autorités chinoises, que ce soit sur le plan bilatéral ou dans les instances multilatérales compétentes, y compris, tout récemment, en mai, lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères du G7.
- Les autorités chinoises rejettent systématiquement les préoccupations exprimées par la communauté internationale concernant la situation au Xinjiang et nient toute responsabilité à cet égard. Il existe un ensemble substantiel de preuves crédibles dans le domaine public qui montrent les violations massives et systématiques qui ont lieu.
- L'imposition de sanctions est une reconnaissance du fait que la Chine rejette ces préoccupations, refuse de rendre des comptes et discrédite les victimes.
- Dans le cadre du G7, le Canada s'est engagé à retirer des chaînes d'approvisionnement mondiales les produits issus du travail forcé. L'éradication du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement est un problème complexe qui nécessite un travail considérable de la part des gouvernements et de l'industrie. Le Canada a mis en œuvre des mesures spécifiques pour commencer à répondre aux préoccupations relatives au travail forcé et au Xinjiang.
- Le 22 juin, lors de la 47^e séance du Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies à Genève, le Canada a lu une déclaration commune au nom de 44 pays concernant la situation des droits de la personne au Xinjiang, à Hong Kong et au Tibet.
- Il est impératif que le gouvernement de la République populaire de Chine donne une assurance vérifiable que les graves violations des droits de la personne au Xinjiang ont cessé. Nous rappelons également à la Chine son obligation, en vertu du droit international, de prévenir les génocides.
- En compagnie d'autres pays, toujours plus nombreux, le Canada ne cesse de demander la transparence et une enquête internationale sans entraves qui permettrait à des experts impartiaux de constater la situation sur le terrain et d'en faire rapport.

6. Le Tibet

- Le Canada demeure profondément préoccupé par la situation des droits de la personne qui touche les Tibétains, notamment les restrictions à la liberté d'expression et à la liberté de culte ainsi que la protection des droits linguistiques et culturels.
- Des représentants canadiens ont exprimé leurs préoccupations publiquement et en privé à leurs homologues chinois sur le traitement réservé aux Tibétains.
- Nous demandons instamment au gouvernement chinois de respecter les droits des Tibétains, de libérer les prisonniers de conscience et de prendre des mesures pour améliorer la situation des droits de la personne dans les régions tibétaines. Le Canada est résolu à avoir des échanges constructifs avec la Chine sur les droits de la personne, notamment par des visites de haut niveau, des déclarations publiques, la défense des droits et le dialogue diplomatique.

[APG]

For Public Release

NON CLASSIFIÉ**7. Hong Kong**

- Le Canada a tout intérêt à ce que Hong Kong soit stable et prospère ; nous avons des liens interpersonnels forts, et Hong Kong est un partenaire important pour le Canada en matière de commerce et d'investissement.
- Le Canada et Hong Kong entretiennent une solide coopération dans plusieurs domaines clés, notamment le commerce, l'investissement et la santé publique.
- On estime à 300 000 le nombre de citoyens canadiens résidant à Hong Kong, et le Canada a une présence commerciale importante dans la région administrative spéciale. Selon les données du recensement de 2016, plus de 208 000 Canadiens sont nés à Hong Kong.
- Le Canada appuie fortement l'adhésion au cadre « un pays, deux systèmes » de la loi fondamentale, ce qui est jugé essentiel à la stabilité et à la prospérité de Hong Kong.
- Le Canada exprime sa vive inquiétude sur l'imposition et la mise en œuvre par la Chine de la loi sur la sécurité nationale à Hong Kong, car elle érode les droits, les libertés, et mine la confiance envers l'intégrité des institutions publiques dans le cadre « un pays, deux systèmes ».
- Le Canada continue de surveiller la situation à Hong Kong, profondément déçu par la décision du Congrès national du peuple de la Chine de remanier le système électoral de Hong Kong afin de restreindre la participation politique.
- À ce jour, le Canada a réagi à la loi sur la sécurité nationale à Hong Kong en mettant en œuvre des contrôles à l'exportation, en suspendant le traité d'extradition avec Hong Kong et en actualisant les conseils aux voyageurs pour la région administrative spéciale.
- L'ancien ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Marco Mendicino, a également annoncé le 12 novembre 2020 des mesures en matière d'immigration visant à attirer les jeunes de Hong Kong au Canada en leur offrant un nouveau permis de travail ouvert et plus de voies d'accès à la résidence permanente, où leurs droits seront respectés.
- Le 4 février 2021, le Canada a annoncé que les résidents de Hong Kong pourraient demander de nouveaux permis de travail ouverts à compter du 8 février 2021. En plus des permis de travail ouverts, le gouvernement du Canada a mis en œuvre en juin 2021 deux nouvelles voies d'accès à la résidence permanente pour les jeunes résidents de Hong Kong.
- Voici, pour référence, les dernières déclarations du Canada concernant la situation à Hong Kong :
 1. [22 mai 2020](#)
 2. [28 mai 2020](#)
 3. [9 août 2020](#)
 4. [8 janvier 2021](#)
 5. [9 janvier 2021](#)
 6. [9 janvier 2021](#)
 7. [17 avril 2021](#)
 8. [23 juin 2021](#)
 9. [20 décembre 2021](#)
 10. [21 décembre 2021](#)

8. Taïwan et politique d'une seule Chine du Canada

- Depuis 1970, le Canada adhère à la politique d'une seule Chine, qui reconnaît la République populaire de Chine en tant que seul gouvernement légitime de la Chine, et tient compte – sans l'appuyer ni la contester – de la position du gouvernement chinois vis-à-vis de Taïwan.
- Dans le cadre de sa politique d'une seule Chine, le Canada entretient des relations diplomatiques avec la RPC tout en continuant à développer des liens économiques, interpersonnels et culturels non officiels avec Taïwan.
- Le Canada et Taïwan entretiennent des relations prospères et diversifiées, notamment en matière de commerce et d'investissement. En 2020, Taïwan était le quinzième partenaire du Canada dans le commerce de biens et son sixième partenaire commercial en Asie.

[APG]

For Public Release

NON CLASSIFIÉ

- Les valeurs démocratiques communes et le respect des droits et des libertés constituent une base pour la poursuite de la coopération entre le Canada et Taïwan.
- Le gouvernement du Canada a toujours appuyé la participation effective de Taïwan dans les organisations internationales, lorsque cette participation s'impose pour des raisons pratiques et que l'absence de Taïwan serait préjudiciable aux intérêts mondiaux.

9. Ingérence étrangère/Activités hostiles/Harcèlement et intimidation de la société civile au Canada :

- Les rapports d'ingérence étrangère parrainée par l'État chinois au Canada, y compris les rapports de harcèlement et d'intimidation de personnes vivant au Canada, sont profondément troublants.
- Les allégations de tels actes commis par des agents étrangers au Canada sont prises au sérieux.
- Le Canada déploie un effort pangouvernemental pour lutter contre l'ingérence étrangère, qui représente un danger important pour la prospérité et la souveraineté du pays.
- Il s'agit notamment de travailler en étroite collaboration avec les partenaires et les alliés, par exemple dans le cadre du mécanisme d'intervention rapide du G7, afin d'échanger les renseignements nécessaires pour comprendre et contrer tout l'éventail des interférences étrangères.
- La sûreté et la sécurité des Canadiens, tant au Canada qu'à l'étranger, sont la priorité du gouvernement. Toute menace à l'égard des Canadiens, que ce soit au Canada ou à l'étranger, est totalement inacceptable.
- Les représentants de la Chine au Canada, comme tous les représentants étrangers au Canada, ont la responsabilité, conformément au droit international, de respecter les lois et les règlements du Canada.

10. Désinformation

- Le Canada est profondément préoccupé par la désinformation parrainée par les États, une des nombreuses tactiques employées par les États autoritaires pour éroder la démocratie et l'ordre international fondé sur des règles.
- La Chine s'affirme de plus en plus dans ses efforts de manipulation de l'information, motivée par trois objectifs : assurer le maintien au pouvoir du Parti communiste chinois (PCC), définir un programme mondial conforme aux intérêts de la Chine (stabilité intérieure, développement économique, intégrité territoriale, statut de grande puissance) et faire taire les critiques.
- Beijing cherche à façonner le milieu mondial de l'information, harcèle les détracteurs hors de Chine, s'en prend aux institutions non étatiques, y compris les entreprises privées et les universités, mène des activités artificielles sur les médias sociaux et investit dans des médias étrangers, tentant d'imposer une ligne éditoriale favorable au PCC.
- Affaires mondiales Canada a dirigé le mécanisme d'intervention rapide du G7 depuis sa création en 2018 pour repérer les menaces étrangères contre les démocraties, y compris la désinformation parrainée par des États étrangers, et y répondre. Ses membres et observateurs se réunissent régulièrement pour arriver à une définition commune de la menace et des moyens nécessaires pour la contrer.
- AMC participe aussi à d'autres forums plurilatéraux et multilatéraux sur cette question : En novembre 2020, le Canada a rejoint 32 autres États de la *Freedom Online Coalition (FOC)* dans une déclaration appelant les États à s'abstenir de mener et de parrainer la désinformation.

11. Collaboration en matière de STI et d'éducation

- Bien que le Canada reconnaisse qu'une culture de l'innovation nécessite des réseaux internationaux et une collaboration entre les entreprises et les personnes, nous examinons actuellement notre approche à l'égard de la collaboration avec la Chine en matière de STI dans le but de nous assurer que les activités menées non seulement soutiennent l'innovation et l'avancement de la science, mais procurent également des avantages à long terme aux Canadiens.
- Le Canada a un certain nombre de préoccupations liées à la fois au comportement de la Chine envers le Canada et à ses politiques internes qui auront une incidence sur le potentiel de coopération en matière de STI.

[APG]

For Public Release

NON CLASSIFIÉ

- De manière plus générale, tout en restant déterminé à préserver une approche collaborative et ouverte envers la science et la découverte, le gouvernement du Canada prend des mesures pour protéger la recherche et la propriété intellectuelle canadiennes contre l'ingérence étrangère, l'espionnage et le vol.
- En juillet 2021, le gouvernement du Canada a publié de nouvelles Lignes directrices de sécurité nationale pour les partenariats de recherche, qui prennent en compte la sécurité nationale dans l'élaboration, l'évaluation et le financement des partenariats de recherche.

12. Relations commerciales

Relations commerciales bilatérales

- Beaucoup d'entreprises canadiennes établies en Chine échangent avec leurs partenaires, clients et investisseurs chinois sur les possibilités commerciales.
- Malgré des désaccords occasionnels sur ce qui est acceptable dans les pratiques commerciales, le Canada continue de faire avancer ses intérêts en Chine et cherche des moyens d'accroître et d'améliorer les échanges commerciaux dans le respect des règles internationales et de son programme de diversification.

Commerce des marchandises

- La Chine est le troisième marché d'exportation de marchandises du Canada (26,6 milliards de dollars depuis le début de l'année), derrière les États-Unis (431,2 milliards de dollars) et l'UE des 27 (41,9 milliards de dollars).
- De janvier à novembre 2021, les exportations canadiennes de marchandises vers la Chine ont augmenté de 17,5 % pour atteindre 26,6 milliards de dollars, contre 22,6 milliards de dollars en 2020, tandis que les importations de marchandises en provenance de Chine ont augmenté de 11,4 % pour atteindre 77,6 milliards de dollars. Malgré les bons résultats des exportations, notre déficit commercial a augmenté de 8,5 % par rapport à la même période en 2020.
- De janvier à novembre 2021, le charbon et les combustibles solides fabriqués à partir du charbon étaient les principales exportations. Venaient ensuite les minerais de fer non agglomérés et leurs concentrés, la pâte chimique de bois, les minerais de cuivre et leurs concentrés, et les graines de canola.
- Invoquant les risques de transmission de la COVID-19, la Chine a imposé des mesures concernant l'importation de viande, de poisson, de fruits de mer, et a suspendu l'accès au marché chinois de dix établissements de viandes canadiens (huit qui exportent la viande de porc et deux la viande de bœuf).
- Depuis juillet 2021, plus de 200 cargaisons de porc ont été retenues par la Chine en raison d'une enquête « anti-contrebande » déclenchée par des numéros de série en double sur certains certificats d'exportation canadiens. Le Canada a résolu le problème de duplication, vérifié l'authenticité des certificats et demandé à la Chine de libérer les cargaisons. Le 17 décembre 2021, l'ACIA a annoncé un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) atypique en Alberta. En conséquence, la Chine a suspendu toutes les importations de bœuf canadien. Le Canada a fourni un rapport à la Chine, et attend maintenant une décision sur le rétablissement de l'accès au marché.
- Les exportations de graines de canola poursuivent leur rebond malgré la suspension de longue date des exportations de graines de canola vers la Chine de deux entreprises canadiennes pour de prétendus motifs sanitaires et phytosanitaires. Le Canada a engagé une procédure devant l'OMC. Le groupe spécial a été formé et la première soumission écrite du Canada a été présentée le 6 janvier 2022. La prochaine séance consacrée aux travaux de fond devrait avoir lieu en mai 2022.

Services

- En 2020, le commerce bilatéral de services du Canada avec la Chine était à 7,7 milliards de dollars, en baisse substantielle de 32,4 % par rapport aux 11,4 milliards de dollars enregistrés en 2019. Les exportations de services vers la Chine s'élevaient à 5,4 milliards de dollars et les importations de services en provenance de la Chine à 2,4 milliards de dollars.

[APG]

For Public Release

NON CLASSIFIÉTourisme

- La pandémie de COVID a eu des conséquences marquées sur le tourisme. En 2020, le Canada a accueilli 100 900 visiteurs en provenance de Chine, soit une baisse de 86,5 % par rapport à l'année précédente. En conséquence, la Chine a perdu une place, passant de la troisième à la quatrième source de touristes au Canada (Statistique Canada).
- Cette tendance s'est poursuivie en 2021, par une baisse de 87,5 % en cumul annuel (janvier-juillet).
- Depuis le 30 novembre 2021, les vaccins autorisés contre la COVID-19 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont acceptés par le gouvernement du Canada pour les voyages, y compris Bharat Biotech, Sinopharm et Sinovac.
- Toutefois, le nombre de touristes chinois au Canada devrait rester faible à court terme en raison de la vague Omicron en cours et des difficultés liées à la reconnaissance des vaccins, à l'accès direct aux vols et aux exigences du gouvernement chinois selon lesquelles tous les passagers arrivant en Chine doivent subir une quarantaine de trois semaines.

Études

- En 2020, il y avait plus de 116 900 étudiants chinois au Canada titulaires de permis d'études de six mois ou plus, soit 22 % de tous les étudiants internationaux au Canada (530 540).
- Le nombre d'étudiants chinois a diminué de 16,9 % en 2020. Toutefois, cette baisse se retrouve sur tous les marchés, étant probablement imputable à la pandémie.
- En 2021, nous enregistrons une légère hausse de l'ordre de 5,9 % du nombre d'étudiants chinois, qui est attribuable à l'assouplissement des restrictions visant les étudiants étrangers venant au Canada.
- Nous accélérons la diversification dans le recrutement d'étudiants internationaux en réduisant la promotion en Chine des études au Canada, conformément à l'évolution de l'approche du Canada à l'égard de la Chine, à la stratégie indo-pacifique et aux objectifs de diversification énoncés dans la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale.

Investissement

- Le stock d'investissements directs canadiens en Chine s'élevait à 13 milliards de dollars, faisant de la Chine le 16^e bénéficiaire des investissements directs canadiens à l'étranger en 2020. Près de 70 % de ces investissements l'ont été dans deux secteurs, le premier étant les mines, les carrières et l'extraction de pétrole et de gaz (41 %), le second étant l'immobilier, la location et le crédit-bail (28 %).
- En ce qui concerne les IDE chinois au Canada, le stock d'investissements qui ont finalement eu pour origine la Chine s'élevait à 32 milliards de dollars, ce qui fait de la Chine le 6^e investisseur étranger au Canada. Les investissements chinois au Canada restent concentrés dans le secteur des ressources naturelles et sont dominés par les fusions et acquisitions plutôt que par des investissements dans de nouvelles installations.
- À part les ressources naturelles, les investissements chinois dans les pays développés ciblent de plus en plus l'acquisition de technologies innovantes. La prise de conscience des risques de sécurité associés à certains investissements chinois s'est accrue ces dernières années, et ces investissements ont fait l'objet d'une surveillance accrue.
- Ces tendances conduisent parfois à privilégier les accords à court terme au détriment de la compétitivité économique à long terme du Canada. Nous devons veiller à ce que la promotion du commerce et des investissements ne conduise pas à la vente de la propriété intellectuelle canadienne.
- Lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements de la Chine, nous devons cibler les investissements nouveaux dans des secteurs non délicats. En mars 2021, ISDE a publié une mise à jour des Lignes directrices sur l'examen relatif à la sécurité nationale des investissements, qui contient une liste non exhaustive de domaines technologiques pouvant être considérés comme délicats aux fins de l'examen en vertu de la Loi sur Investissement Canada.
- Nous devons également tenir compte de la maturité de l'entreprise canadienne et du niveau de protection de sa propriété intellectuelle avant de la promouvoir en Chine. Par exemple, lors de la promotion d'entreprises en phase

[APG]

For Public Release

NON CLASSIFIÉ

de démarrage, il est prudent de s'assurer que les investisseurs chinois ciblés souhaitent acquérir les actions de ces entreprises plutôt que leur propriété intellectuelle.

Annnonce de discussions préliminaires avec Taïwan en vue d'établir un APIE

- Le 9 janvier, la ministre Ng a annoncé le début de discussions exploratoires sur un éventuel accord de promotion et de protection des investissements étrangers (APIE) avec Taïwan.
- L'APIE est un accord bilatéral qui protège et promeut l'investissement étranger au moyen de droits et d'obligations contraignants et de leur mise en œuvre par des mécanismes de règlement des différends, y compris le règlement des différends entre investisseurs et États. Étant donné que les entreprises canadiennes et taïwanaises ne cessent de chercher des possibilités d'investissement au Canada et à Taïwan, un accord qui protège ces investissements devient d'autant plus important.
- Taïwan est l'un des premiers partenaires avec lesquels le Canada entreprendra des discussions exploratoires sur l'APIE après la publication du nouveau modèle d'APIE du Canada.

13. Critiques sur les droits de la personne et les Jeux olympiques de Beijing 2022

- Les Jeux d'hiver de 2022 braqueront les projecteurs sur la Chine et son bilan en matière de droits de la personne.
- La promotion et la protection des droits de la personne font partie intégrante de la politique étrangère canadienne et continueront de jouer un rôle fondamental dans le dialogue qu'entretient le gouvernement du Canada avec la Chine et dans le cadre des Jeux d'hiver de 2022.
- Le Canada insiste pour que la Chine, en sa qualité de pays hôte des Jeux olympiques, respecte ces engagements ainsi que ses obligations internationales en matière de droits de la personne.
- La Chine a fourni des assurances écrites au Comité international olympique sur les questions suivantes : droits de la personne, droit de manifester ; liberté des médias de rendre compte des Jeux sans restrictions sur l'Internet ; droits dans le domaine du travail et d'autres questions. Nous continuerons d'exhorter le gouvernement chinois à saisir l'occasion d'apporter des améliorations tangibles à la situation des droits de la personne et de garantir les droits et libertés pour tous.
- La décision de faire participer les athlètes canadiens aux Jeux d'hiver de 2022 revient en définitive aux comités olympiques et paralympiques canadiens et aux athlètes eux-mêmes.
- Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, y compris les comités, pour assurer la sécurité de nos athlètes, des diffuseurs et de tous les autres Canadiens concernés.

[APG]